



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 19 juin 2014**
3. **Assermentations**
4. a. **Préavis n° 2014/03 « Arrêté d'imposition 2015 »**
b. **Rapport de la commission de gestion**
5. a. **Préavis n° 2014/04 « Crédit d'étude pour l'assainissement de l'installation de chauffage de la grande salle »**
b. **Rapport de la commission**
6. a. **Préavis n° 2014/05 « Crédit d'étude pour la construction d'un chauffage à distance centralisé à bois »**
b. **Rapport de la commission**
7. **Communications municipales**
8. **Divers et propositions individuelles**

* * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents.

1. **Appel**

Sur les 96 membres du Conseil général, 53 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. **Adoption du procès-verbal du 19 juin 2014**

Décision : Le PV du 19 juin 2014 est accepté à la majorité moins un refus et trois abstentions.

3. **Assermentations**

Deux personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- FLORENT BAYS
- OLIVIER PROBST

CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 98 membres. Il profite de rappeler que, lors de leur assermentation, les membres du Conseil général s'engagent à accepter les charges qui pourraient leur être confiées, notamment la participation à une ou plusieurs commissions.

4. Préavis n° 2014/03 « Arrêté d'imposition 2015 »

DANIEL SCHORDERET, Syndic, explique que la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition au niveau actuel, soit 81. Au vu des incertitudes liées aux futurs investissements, assainissement de la grande salle notamment, et aux différents regroupements régionaux en cours de mise en place, il estime prudent de ne pas toucher au taux.

YVES PROBST, président de la Commission de gestion, estime que le maintien du taux d'imposition à 81 est judicieux. Il appelle donc les membres du Conseil général à accepter l'arrêté d'imposition 2015.

Décisions : Le préavis 4/03 est accepté à la majorité contre un non et trois abstentions.

5. Préavis n° 2014/04 « Crédit d'étude pour l'assainissement de l'installation de chauffage de la grande salle »

OLIVIER HÄHNI explique que la citerne à mazout enterrée sans double manteau de la grande salle ne sera plus aux normes dès le 1^{er} janvier 2015. Quelle que soit la décision du Conseil au sujet du préavis 2014/05 concernant une possible centrale de chauffe-à-distance, une rénovation du système de chauffage actuel est nécessaire. C'est pourquoi la municipalité a décidé de présenter deux préavis séparés. MARC THONNEY, rapporteur de la commission nommée pour étudier le projet, appelle le Conseil à accepter le préavis.

ALAIN BETTEX demande qui serait mandaté pour réaliser l'étude. OLIVIER HÄHNI répond qu'il s'agirait du bureau BESM à Granges-Marnand. LUDOVIC STETTLER demande si le système de ventilation de la grande salle serait concerné par cette étude. OLIVIER HÄHNI explique que cela pourrait venir dans un second temps mais n'est pas prévu dans ce préavis.

Décision : Le préavis 2014/04 est accepté à la majorité moins une abstention.

6. Préavis n° 2014/05 « Crédit d'étude pour la construction d'un chauffage à distance centralisé à bois »

OLIVIER HÄHNI rapporte que la municipalité souhaite profiter de l'assainissement nécessaire du chauffage de la grande salle pour étudier la réalisation d'une centrale de chauffage à distance à bois qui se situerait derrière la grande salle. Outre les normes légales évoquées au point précédent, les raisons de ces réflexions sont la consommation actuelle de mazout, un projet de constructions sur la parcelle voisine et la possibilité de raccorder le collège. Il précise que c'est la municipalité qui a approché les promoteurs voisins afin d'avoir la masse critique permettant de faire fonctionner la centrale de chauffe correctement.

MARC THONNEY, rapporteur de la Commission chargée d'étudier le projet, présente les points positifs et négatifs du projet. Au final, et malgré plusieurs interrogations, la commission propose par deux voix contre une de réaliser l'étude devisée à CHF 18'000.-.

RAYMOND WEBER demande si les promoteurs investiront dans l'éventuel projet. OLIVIER HÄHNI répond que non, la commune serait maîtresse d'œuvre et les immeubles voisins achèteraient des KWA. NICOLAS KÜFFER regrette qu'il n'y ait pas quelques chiffres qui soient donnés dans le préavis. CLAUDE-ALAIN GAVILLET va même plus loin car il pense qu'il ne sert à rien de dépenser CHF 18'000.- pour réaliser une étude qui montrera que la commune n'a pas les moyens de réaliser ce chauffage à distance. OLIVIER HÄHNI explique qu'il est très difficile de comparer un projet avec un autre et c'est pourquoi les coûts de réalisation d'autres chauffages de la région n'ont pas été donnés. Par ailleurs, c'est justement le but de cette étude de montrer si ce projet est réalisable ou pas. Enfin, il rappelle que le but est de pouvoir également valoriser du bois de la commune.

PATRICIA DUMAS pense qu'il vaut la peine de faire cette étude et rappelle la situation instable que connaissent actuellement plusieurs pays producteurs de gaz et / ou de pétrole. ERIKA HENRIOD NICOD soutient ceci mais demande si les promoteurs ont donné des assurances.

OLIVIER HÄHNI rappelle que ces derniers ont une obligation, c'est celle d'acheter des KWA renouvelables afin de ne pas avoir besoin de poser des panneaux solaires. Il serait donc étonnant qu'ils quittent le projet du jour au lendemain. JOHN MEYER rapporte ses expériences positives avec de tels chauffages puisqu'il en a un à la maison et un autre sur son lieu de travail. Il rappelle toutefois de bien prendre en compte la problématique du stockage. CHRISTOPHE CHAPPUIS recentre les débats sur le préavis qui porte uniquement sur une étude et non sur la réalisation concrète.

JONATHAN DERAY demande si un devis a été demandé concernant l'isolation de la grande salle. OLIVIER HÄHNI répond que la réalisation de celle-ci a été estimée à CHF 180'000.. La municipalité considère que cette dépense ne vaudrait pas la peine.

Décision : Le préavis 2014/05 est accepté à la majorité contre 4 non et 7 abstentions.

7. Communications municipales

GILBERT THONNEY

GILBERT THONNEY explique que le préavis concernant la réorganisation de la PC ne peut toujours pas être présenté car il reste quelques éléments juridiques à régler. Au niveau de la mobilité, il explique qu'un sondage est en cours pour voir l'intérêt d'une ligne de transports publics supplémentaire passant par Vucherens, Carrouge et Vulliens. Il encourage tout le monde à y participer.

PATRICIA DUMAS demande si cette éventuelle ligne de bus devrait être financée par la commune. GILBERT THONNEY explique que ça serait lissé entre les différentes communes du bassin concerné, comprenant Lausanne. Le surcoût par habitant serait donc minime. WILLY HENZER préférerait que la ligne 62 des TL passe de temps en temps sur la journée par Vulliens. GILBERT THONNEY explique qu'il est dur de faire bouger les choses pour une seule commune. L'avantage de la nouvelle ligne est qu'elle regrouperait plusieurs communes.

NICOLAS KÜFFER a amené dernièrement de la ferraille à la déchetterie et on la lui a refusée sous prétexte qu'il y en avait trop. Il reste étonné car la ferraille représente une certaine valeur et il devrait donc être intéressant pour la commune d'en récupérer plus. GILBERT THONNEY rappelle que le règlement communal précise que la grosse ferraille doit être gérée par le propriétaire. Ce dernier a meilleur temps de prendre directement contact avec l'entreprise Bader.

YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD explique que les coupes de bois ont débuté au refuge de l'Arrêt. Une autre coupe est prévue pour ce printemps ainsi qu'une coupe d'entretien à la Tuaire. Par ailleurs, les tous-ménages pour les commandes de bois de feu vont être envoyés prochainement. Enfin, concernant les eaux, il rapporte que l'été pluvieux n'a pas été favorable aux finances de l'AIEJ puisque celles-ci dépendent de la revente d'eau entre les communes membres.

ERIKA HENRIOD NICOD rapporte que la Tuaire est envahie par un néophyte, l'impatiente glanduleuse. Elle demande si quelque chose a été entrepris pour lutter contre elle. YVAN CHERPILLOD répond que cette plante invasive se retrouve à d'autres endroits de la commune et que l'employé communal a lutté contre cet été. Ceci est toutefois très difficile. YVES PROBST ajoute qu'au niveau de l'Etat de Vaud, la situation est telle qu'il a été décidé de renoncer à combattre l'impatiente glanduleuse.

STEPHANE THONNEY

LUDOVIC STETTLER demande si l'ampoule qui éclaire le clocher va être changée prochainement. STEPHANE THONNEY répond que oui. WILLY HENZER demande quand seront résolus les problèmes de ruissellement d'eau sur le chemin à côté de chez lui puisqu'on lui promet des résultats depuis bientôt trois ans et que la situation est vraiment dangereuse en hiver. STEPHANE THONNEY répond que ceci sera fait cette année encore.

OLIVIER HÄHNI

OLIVIER HÄHNI remercie le Conseil pour l'acceptation des deux préavis le concernant. Il explique que, au niveau du social et de l'accueil de la petite enfance notamment, la facture continue à augmenter. En effet, il y a toujours plus d'habitants, donc toujours plus d'enfants et ainsi toujours plus de coûts. Concernant l'ASIJ, trois préavis seront présentés lors du prochain conseil intercommunal dont le collège de Servion. Celui de Carrouge est en revanche toujours bloqué par la modification du PPA.

PIERRE-ALAIN DUMAS revient sur l'amélioration du couvert extérieur servant lors de différentes manifestations puisque l'isolation périphérique de la grande salle ne semble plus d'actualité. OLIVIER HÄHNI explique que quelque chose se fera effectivement, y compris un tableau électrique de manifestation, mais il n'a pas encore de projet concret à présenter.

DANIEL SCHORDERET

DANIEL SCHORDERET rappelle que le centre médical de Mézières est en cours d'agrandissement. Une pédiatre s'est notamment installée. Par ailleurs, il explique qu'une plantation de cannabis a été trouvée récemment dans la forêt. La mise en place de celle-ci a fait que les arbres ont été saccagés. La gendarmerie a été informée. Enfin, il explique que la journée des ainés aura lieu le samedi 8 novembre et l'accueil des jeunes citoyens le vendredi 14 novembre.

ROGER NAEGELE regrette la décision expliquée lors du dernier Conseil de limiter la location des refuges aux habitants de la commune. OLIVIER HÄHNI reconnaît que les punitions collectives ne sont jamais idéales. Toutefois, il explique qu'il est extrêmement difficile de juger les gens qui viennent louer le refuge et que ceux-ci ont toujours l'air fort sympathiques. Il trouve donc bien de laisser les choses se tasser quelques temps.

ROGER STETTLER rappelle les règles en matière de pose de caméras de surveillance par des privés et demande si celles qui ont été posées sur le chantier vis-à-vis de la déchetterie répondent à ces obligations. Il relève également d'autres points limites comme le parage ou une conduite électrique qui traîne sur la route. DANIEL SCHORDERET explique qu'il y a eu des vols sur le chantier. Il prend cependant note des remarques et en discutera avec le responsable des travaux.

8. Divers et propositions individuelles

ALAIN BETTEX demande des nouvelles concernant l'étude des vents. Daniel Schorderet explique que le mât a été démonté au mois de juin dernier, que l'analyse des mesures est en cours et que la municipalité devrait être informée à ce sujet cet automne.

LUDOVIC STETTLER rappelle la traditionnelle pièce de théâtre de la jeunesse qui se déroulera les 21, 22 et 23 novembre avec repas ainsi que le 28 novembre sans repas.

CHRISTOPHE CHAPPUIS remercie la jeunesse pour la tenue régulière de la buvette et l'animation diverse et variée du village. Il donne rendez-vous à tout le monde le 4 décembre prochain et lève la séance à 21h45.

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président

Loïc BARDET, secrétaire